

Pour réduire cette dépense, le DG de la Caisse nationale de prévoyance sociale prône la mobilisation des entreprises dans le but de prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Un travailleur décède dans le monde toutes les 15 secondes des suites d'un accident de travail ou une maladie professionnelle et, dans le même laps de temps, 164 accidents de travail surviennent sur les lieux de travail. Cette situation est préoccupante pour l'Etat du Cameroun. Selon le secrétaire général du ministère du Travail et de la sécurité sociale (Mintss), Razack Johny : « malgré les efforts des pouvoirs publics et des entreprises dans la réduction de la pénibilité du travail, les statistiques en matières d'accidents du travail restent alarmantes et les coûts de réparation importants ».

En effet pour l'exercice 2017 seulement, la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) a consacré 3,165 milliards de FCFA à la réparation des accidents de travail et de maladies professionnelles. Bien plus, l'année 2018 ne s'annonce pas meilleure en termes de statistiques alarmantes prévient Alain Olivier Mekulu Mvondo, directeur générale de la CNPS. Pour le 1er trimestre 2018 seulement, la CNPS cumule déjà 803 millions de FCFA ». Les secteurs les plus accidentogènes étant l'agro-industrie et les bâtiments et travaux publics. Ce qui fait dire au patron de la CNPS que « la réduction de l'insécurité sur le lieu de travail est loin, très loin d'avoir trouvé son épilogue ».

Pour faire changer la donne, le Mintss vient d'organiser la Journée africaine de la prévention (JAP) des risques professionnels dans la mouvance des activités marquant la 132e fête du travail. Cette initiative gouvernementale, en partenariat avec l'équipe d'appui technique de l'OIT pour le Cameroun, avait pour thème : « Promotion des structures de santé et sécurité au travail exigences légales et gouvernance des risques professionnels ». Il s'agit pour le Gouvernement et ses partenaires, de faire face à la tendance haussière des accidents de travail et de maladies professionnelles, observée non seulement au Cameroun mais également à travers le monde. Et dans la même lancée de réduire « les dépenses exponentielles qui vont avec », motive Razack Johny du Mintss.

De façon globale, la nouvelle politique publique en la matière consiste à motiver les entreprises publiques, mais surtout privées à se doter d'infrastructures de sécurité et de prise en charge des cas d'accident. Car très peu d'entre elles sont à jour déplore le DG de la CNPS. « L'on ne dénombre que 122 comités d'hygiène et sécurité (CHS) sur 300 entreprises à potentiels CHS visitées en 2017, soit seulement 40.66% », explique-t-il. Et d'ajouter que « sur 459 entreprises visitées sur la même période, seules 201 disposent d'une structure médicale ». En

d'autres termes, environ 43,8% d'entreprises comptent en leur sein une structure médicale appropriée.

cameroon-report.com/237actu.com
